

**Commission de Quartier
Trois Cocus- Izards- Borderouge- Croix-Daurade-
Paleficat- Grand Selve**

Toulouse Nord – 25 juin 2015

**Direction de la Démocratie Locale
Secteur Toulouse Nord**

Lieu : Salle Ernest Renan- 5 chemin d'Audibert 31200 Toulouse

Participation : 100 personnes

Elus présents :

Françoise RONCATO, Maire de quartier 3.3
Sacha BRIAND , Adjoint au Maire en charge des Finances

Services municipaux/métropolitains présents :

Muriel GIULIANO, Cabinet du Maire
Police Municipale : Robert MAUNIER
Direction de l'Aménagement : Arnaud SAYOUS
Direction du Développement Social : Annie Pellissa
Urbanisme : Francis Escales
Pôle territorial Nord : Pierre POULIQUEN, Michel RABINOVITCH
Secrétariat de Mme Roncato : Stéphane CASTELLS
Direction de la démocratie locale : Gwenaëlle PHILIP, Laurence GONZALEZ (chargée et secrétaire de secteur)

Partenaires :

Oppidéa : Rose-Marie de AMORIN
Nouveau Logis Méridional : Nicolas REOCREUX

Madame RONCATO salue l'assistance et rappelle ses responsabilités de Maire de quartier et le périmètre du quartier 3.3. Elle rappelle également la démarche de Démocratie Locale, en insistant notamment sur le rôle du Bureau : composé d'associations du quartier, le Bureau fixe l'ordre du jour de manière générale, ordre du jour ensuite présenté et mis au débat pour l'ensemble des habitants lors des commissions de quartier. Mme Roncato rappelle la tenue d'une réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme le même soir, en présence de Monsieur le Président de Toulouse Métropole.

Madame Roncato, présente ensuite l'ordre du jour suivant :

1. Échanges sur les dossiers budgétaires et fiscaux
2. -Mise en place des Conseils Citoyens.
3. -Trois Cocus-Izards : Point sur le projet de renouvellement urbain.
4. -Zac de Borderouge
5. -Projets d'aménagement de voiries
6. -Questions diverses...

1. Échanges sur les dossiers budgétaires et fiscaux

Monsieur BRIAND, Adjoint au Maire en charge des Finances, salue l'assistance et précise qu'il ne va pas présenter le budget complet lors de la réunion et qu'il va intervenir surtout sur les questions liées au quartier et invite chaque personne à se rendre sur le site internet de la ville pour des informations plus détaillées. Il propose dans un premier temps que les personnes qui le souhaite posent leur questions.

*Le Président d'Agir pour Croix Daurade interpelle Monsieur BRIAND sur les questions budgétaires, sur la dotation de la MJC de Croix Daurade.

*Mr SERAN, Président du Comité de Quartier de Borderouge, interpelle les élus sur l'augmentation de la fiscalité de 15 % et le calcul de la diminution des recettes budgétaires

*Une représentante de l'ALAPE, (association de parents d'élèves de Lalande), s'interroge également sur les réductions budgétaires par élève à la rentrée 2015.

* M DANCAUSSE, habitant de la rue du Chamois, ne s'estime pas satisfait des aménagements de voirie au regard des impôts demandés aux habitants

*Des parents d'élèves de l'école Niboul soulèvent le problème des classes en sureffectifs et demandent si les élus ont voté une nouvelle école sur le quartier Borderouge / Izards. Ils arrivent avec des banderoles dans la Commission de quartier.

*M MALET, habitant du quartier de Croix Daurade dénonce les « promoteurs qui détruisent l'environnement et dévalorisent le patrimoine » et demande la reconnaissance de la dévalorisation des habitations du quartier afin que les impôts locaux soient adaptés.

*M BERETTA, Association Bien vivre au Grand Selve, évoque également une baisse de 15 % de la valeur locative cadastrale, mais un manque criant d'équipements collectifs, peu de bus etc...

*M MERCADAL, du Club de foot des Izards, demande des explications sur l'aide au fonctionnement des associations, et sur l'aide à l'emploi évoquée pendant les élections pour faire baisser le taux de chômage sur le quartier des Izards.

*Yvon VICTOR, directeur du Théâtre de la Violette, annonce que 20 % des aides aux associations sont supprimées, et fait part de son obligation de reporter le festival « Fée Risette ».

Monsieur BRIAND fait un rappel rapide sur l'état du budget, avant de répondre aux questions posées. En expliquant que le budget est impacté aussi par la baisse des dotations de l'État, et que la municipalité actuelle a été obligée de restreindre les coûts. Il fait un point sur la masse salariale trop élevée à la Mairie de Toulouse, ce qui a également un impact sur le budget général, et que tout cela

oblige à présenter un budget équilibré, qui démarre avec un manque de 22 millions. De ce fait les élus doivent baisser les dépenses, afin d'éviter que le budget soit déficitaire en 2020.

Il précise que l'objectif est d'arriver à 145 millions dans les caisses de la Ville afin de pouvoir fonctionner correctement et que pour y parvenir, il faudra économiser 105 millions, répartis entre le fonctionnement interne et les projets. La hausse de la fiscalité est forte, mais la Ville de Toulouse reste dans la moyenne basse pour ce qui est du coût de la fiscalité.

Un plan d'investissement est mis en place : 780 millions sur le mandat. La Ville de Toulouse est l'une des villes qui reste dans la moyenne haute de toutes les grandes villes de France concernant les dotations aux écoles.

M. BRIAND annonce que la Mairie a prévu 166 millions d'euros, afin de construire un groupe scolaire par an sur le mandat. L'objectif est accélérer au maximum la construction des écoles mais il faut prendre en compte qu'il faut 3 ans pour la construction d'une école.

*Un habitant souligne que si des permis de construire sont autorisés il faudrait penser à l'impact que cela pourrait avoir sur les écoles et aménager des infrastructures en conséquence.

M. BRIAND explique que les immeubles qui se construisent aujourd'hui sont ceux qui ont été autorisés suite à l'acceptation du PLU, voté par l'ancienne municipalité.

Jean Luc MOUDENC, dès son élection a demandé une procédure de révision, pour réduire les densités de construction, mais la révision du PLU ne se fait pas en quelques mois.

Un promoteur qui dépose un projet aujourd'hui, ne peut pas se le voir refuser si il est conforme au PLU, donc tant que le PLU n'aura pas été révisé les permis ne pourront pas être refusés. Il explique également qu'avec Mme Laigneau, élue en charge de l'urbanisme, ils rencontrent chaque promoteur qui dépose un permis afin de négocier, mais ce n'est pas un exercice facile dans la mesure où les textes autorisent les constructions.

M SERAN rappelle qu'en 2013 l'ancienne municipalité a construit une école provisoire (Niboul) et qu'en 2015 le projet d'école définitive a été revu pour l'agrandir et accueillir 460 enfants, alors que selon lui, il faudrait prévoir 2 écoles pour mieux y contrôler l'enseignement.

Un habitant demande à ce qu'un droit de véto soit appliqué sur tous les permis de construire dans le quartier.

M. BRIAND lui répond que la marge de manœuvre des élus ne le permet pas et explique que le sursis à statuer ne peut être décidé qu'à partir du moment où le projet a été arrêté, pas avant.

M. BRIAND note que pour les demandes de subvention un effort doit être fait pour un respect de délai de réponse, afin que les associations puissent réaliser leurs projets aux dates souhaitées.

Il précise également que les restrictions d'attributions de subventions, font partie également des efforts demandés aux citoyens.

M. Étienne MORIN, ancien élu, prend la parole et revient sur le chiffre annoncé de 1700 recrutements par an à la Ville en précisant qu'il faut tenir compte des départs à la retraite.

Sur la question du budget de la ville, il demande à M BRIAND de tenir compte de l'ensemble des dépenses de la Ville de Toulouse lorsqu'il critique la gestion de l'ancienne municipalité (ex : rattrapage du déficit du SMTC Tisséo). M MORIN ajoute qu'il serait judicieux de tenir compte du fait que s'il y a des constructions neuves, celles-ci apportent également des rentrées d'argent par le biais des impôts.

M BRIAND répond que les recettes liées à ces constructions constituent 1/3 du besoin de financement qui en découle, et que désormais les embauches prioritaires à la Ville concerneront 3 secteurs : La sécurité, la petite enfance et les écoles.

M Antoine MAURICE, élu de l'opposition, prend la parole et demande à M BRIAND quels investissements ne fallait-il pas faire pour éviter le déficit.

M BRIAND répond que la nouvelle Municipalité a décidé la suppression de la Maison de l'image à la Reynerie, que le projet des Nouveautés (12 millions d'euros) a été stoppé également : à la place un hôtel « Mama Shelter » sera construit. Il précise qu'il y a eu aucune plainte à ce sujet.

Une habitante interroge les élus sur l'augmentation des impôts et l'impact sur le portefeuille des citoyens.

Mr BRIAND répond qu'il s'agit d'une augmentation sur la part respective de chacun, 7 % par an, pour ne pas que cela représente plus de 15 % au final.

Un membre de l' Association Lire et Faire Lire, demande que toutes les demandes faites sur le quartier soit bien prises en compte afin que le tissu associatif et familial d'aujourd'hui reste et continue à vivre correctement.

Mme RONCATO prend la parole et annonce le point suivant.

2. Point sur la vidéo-protection :

Mme RONCATO présente le plan des zones de vidéo protection établi en fonction des priorités en matière de sécurité et suite aux concertations avec les associations de quartiers. Elle donne la parole à Mr MAUNIER, chef du Centre de vidéoprotection urbaine.

M MAUNIER explique le but de la mise en place des caméras de vidéo-protection, réglementées par le code de la sécurité intérieure.

Le système ne peut filmer sur le domaine privé. Tous les opérateurs qui travaillent au centre de vidéo surveillance sont tenus au secret professionnel et sont des gens formés qui ont un diplôme d'éducation nationale. Les objectifs sont les suivants : effectuer de la prévention, constituer une aide aux équipes qui sont sur le terrain pour les interventions, une meilleure rapidité, identifier les auteurs d'infractions.

La Ville prévoit 350 caméras, et une phase de pré-diagnostic est mise en place afin de finaliser correctement la pose des caméras, à l'aide d'opérations conjointes avec la police Nationale et Municipale.

A l'issue de ce pré-diagnostic, les périmètres de sécurité seront définis et la commission des libertés publiques donne son avis.

A ce jour des périmètres prioritaires sont établis mais ce n'est pas pour autant que les quartiers alentours seront oubliés.

*M MALET estime que la vidéo surveillance reste limitée et qu'il serait préférable plutôt d'intégrer des équipes d'îlotiers dans la population.

Mme RONCATO lui répond qu'à ce jour ce n'est pas l'orientation souhaitée par la municipalité.

*Madame GAZEAU, Agir pour Croix Daurade, estime que la vidéo protection a un intérêt mais il faut sans doute des personnes derrière pour regarder les écrans, et cela va augmenter le coût du personnel : elle préférerait que cet argent soit utilisé pour le système éducatif du quartier, plutôt qu'à de la répression.

M MAUNIER, répond qu'effectivement, il faut du personnel derrière. La vidéo, toute seule, ne sert à rien. Il faut aussi du personnel qui intervient sur le terrain ; il faudra travailler dans le temps afin de répondre à l'action des futures caméras.

Un membre de l'association Borderouge-Durand-Rostand demande si l'installation de ce dispositif a été budgétisé.

M MAUNIER annonce le chiffre de 6 millions d'euros pour 350 caméras, sachant que l'État participe à la mise en place en grande partie ; en ce qui concerne le fonctionnement, il faudra renforcer les effectifs.

*Un habitant demande ce qui est prévu concernant les incivilités, en donnant comme exemple ceux qui grillent les feux rouges ou les personnes qui la nuit génèrent de l'insécurité. La journée la police est présente mais pas suffisamment la nuit.

Mr MAUNIER répond qu'effectivement cela serait plus de la compétence de la présence physique policière et que le dispositif de caméras ne permettra pas de traiter tous les types d'incivilité.

*Un habitant demande, est ce que la pose de caméras ne va pas seulement déplacer les problèmes?

M MAUNIER répond que c'est un état de fait qui a été anticipé en prévoyant de renforcer le dispositif au fur et à mesure : sur 350 caméras, 150 seront posées dans un premier temps puis le reste des caméras seront disposées au fur et à mesure que la délinquance se déplacera.

*M GAZEAU dit qu'il s'inquiète sur le fait que sur les quartiers il manquerait des personnes physiques pour être au contact de la population et permettre un dispositif de prévention, pour créer un lien avec les jeunes dans les quartiers, que ce serait un sujet sur lequel il faudrait réfléchir ensemble avec le Maire de quartier.

Mme RONCATO prend la parole, et indique que le dispositif en est au stade de la mise en place : un bilan pourra être fait dans 12 mois, afin d'améliorer au mieux l'opération. Une meilleure coopération entre Police Municipale et Nationale, permettra aussi de mieux lutter contre l'insécurité.

3. Projets d'aménagement de voiries

Mme RONCATO explique de quelle manière sont mis en place les aménagements des rues sur le quartier 3.3, en essayant toujours d'associer les riverains, via l'envoi de questionnaires.

Une habitante relève le fait que la rue Paul Valéry rencontre beaucoup de problèmes relatifs à la sécurité routière et au stationnement.

Mme RONCATO annonce qu'une réunion technique avec le Pôle territorial Nord et la Direction de la démocratie locale sera organisée sur place afin d'améliorer le quotidien dans cette rue.

M POULIQUEN du Pôle Territorial Nord, prend la parole afin de présenter les projets de voiries en cours et à venir (cf. diaporama), jusqu'à 2015.

Des questions relatives à la rue des Chamois, la rue Durand, l'impasse Ayrat sont posées, ainsi que sur la réalisation des prochaines tranches du BUN.

M LAMARQUE, du Comité des fêtes de Croix Daurade, attire également l'attention du Pôle sur les enjeux de sécurité des chantiers.

4. Sujets spécifiques à Croix Daurade (Aménagements, Urbanisme, MJC,...)

Mme RONCATO présente l'aménagement du parvis de l'Église de Croix Daurade afin d'empêcher le stationnement anarchique.

M ESCALES, Chargé de mission à l'Urbanisme, prend la parole afin d'expliquer brièvement le PLU, il explique que la révision du PLU ne peut pas se faire uniquement sur la commune de Toulouse : il faut passer par le PLUI qui concerne l'ensemble des communes de la Métropole. Il explique également qu'une nouvelle méthode a été mise en place, avec l'examen des avant-projets, de façon à travailler sur des accords avec les promoteurs avant le dépôt définitif du PC. Il rappelle également que la Ville a des obligations en matière de nombre de logements construits.

Plusieurs prises de parole dans la salle concernent le stationnement. Il s'agit en particulier de déplorer le fait que les parkings en sous-sol dans les logements sociaux ne soient pas inclus dans les loyers, ce qui n'incite pas les occupants à les utiliser.

Une personne se demande également s'il n'y a pas une insécurité pour les propriétaires, à voir le PLU évoluer à chaque changement de Municipalité.

M ESCALES rappelle qu'à Toulouse, le taux de motorisation est inférieur à 1.

Mme GAZEAU demande des informations sur le terrain Chemin Nicol sur lequel une construction est prévue, alors que les habitants auraient souhaité y voir une extension de la MJC. Elle demande également si une école est prévue rue Simone Boudet (Avranches).

Mme RONCATO lui répond que Chemin Nicol, la Ville n'a pas pu bloquer le permis de construire déposé, qui était réglementaire.

Mme DOUCET (Comité des fêtes de Croix Daurade) pose la question du devenir de la Cité l'impasse BERTILLON, propriété de Habitat Toulouse.

Ensuite, Mme RONCATO donne quelques informations sur des travaux concernant la réfection de l'escalier de la Mairie de quartier au petit castelet à Croix Daurade vandalisé plusieurs fois et la sécurisation du parvis du club des aînés. Elle remercie le Président du Comité des fêtes, qui quitte ses fonctions, pour son implication dans le quartier et la réussite de la fête de Croix Daurade.

5. ZAC de Borderouge

Mme RONCATO annonce en préambule la validation de l'installation d'une Mairie de quartier sur le Carré de la Maourine, ainsi qu'une salle associative de 180 m². Elle présente également les aménagements prévus à l'aire de jeu de la Maourine à l'horizon de la Toussaint 2015, afin de sécuriser les espaces de jeux des petits.

Mme De AMORIN, de OPPIDEA, présente les dernières étapes de la ZAC (cf. diaporama).

M GAZEAU rappelle son attachement à l'histoire du quartier et son projet d'écomusée.

M BERETTA questionne l'installation d'un centre de Témoins de Jéhovah sur le chemin de Borderouge.

Un habitant évoque le manque de gymnase dans le quartier.

Des questions sur les possibilités d'aménagement de la rue Rostand sont posées : Les représentants du Pôle territorial Nord expliquent qu'une étude sur l'assainissement et le recalibrage de la voirie est lancée.

6. Mise en place des Conseils Citoyens

Annie PELLISSA rappelle le contexte du dispositif relatif aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (cf. diaporama) et indique qu'à ce jour, le Conseil Citoyen des quartiers Nord est composé de 44 membres. Son installation aura lieu le 06 juillet 2015.

7. Trois Cocus-lzards : Point sur le projet de renouvellement urbain.

Arnaud SAYOUS rappelle les phases d'aménagement en cours place Micoulaud.

Le 2^e phase se déroulera en 2016-2017 avec l'aménagement définitif du terminus de bus, la livraison des « Jardins de la Renaissance » (livraison des commerces prévue fin 2016) ... Cette 2^e phase sera construite dans le cadre de la démarche « cœurs de quartiers » en analysant le retour d'expérience sur la 1^e tranche.

Nicolas REOCREUX, du Nouveau Logis Méridional, présente le programme d'aménagement de la Cité Blanche (environ 410 logements) ; quelques ajustements du Plan Local d'Urbanisme seront proposés. Il explique qu'il s'agit d'un projet fondé sur l'esprit « la nature en Ville ».

Les travaux d'aménagement, comprenant la boucle verte et des services publics, se dérouleront jusqu'en 2018.

Des habitants demandent plus d'espaces verts, M CHAISNEL s'interroge sur le devenir de la friche, des questions concernent également les commerces qui s'installeront dans le quartier, et portent sur les modalités de concertation. Mme RONCATO explique qu'une place importante sera consacrée aux échanges et à la concertation dans la prochaine phase.

Fin de la réunion à 23h30.